



Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle,
de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

SECTION FEDERALE DES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX DES PERSONNELS DE
L'ENSEIGNEMENT PRIVE (SFSDEP)

6/8, rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 56 93 22 22 Fax : 01 56 93 22 20
Email : secretariat@fo-enseignement-prive.org

La réforme du collège et la suppression des bilangues et classes européennes.

Cette suppression touche de plein fouet les enseignants d'allemand. Or les classes bilangues ont été créées pour endiguer la chute des effectifs en allemand et ainsi respecter les accords bilatéraux qui consistent à promouvoir la langue du partenaire. Ces engagements ont été réaffirmés lors du Plan de relance de l'enseignement de l'allemand en France (50^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée).

Aujourd'hui les bilangues c'est 3580 classes en 2013 contre 542 en 2002 (public + privé). C'est aussi plus de 15 % des élèves.

On ne peut pas parler d'élitisme car on trouve des classes bilangues en ZEP et en REP +. De même il n'y a pas de limitation au nombre d'élèves choisissant cette possibilité.

On nous dit que les bilangues seront maintenues si une autre langue que l'anglais est enseignée en primaire. A part l'Alsace, qui sera concerné ? En clair cela signifie qu'un élève qui n'aura pas pu commencer l'allemand en primaire devra attendre la 5^{ème} pour éventuellement pouvoir faire de l'allemand.

La ministre prétend supprimer ces dispositifs au nom de l'égalité, mais peut-on parler d'égalité quand on développe l'autonomie des établissements ? Au contraire toute cette réforme augmente les inégalités. On va arriver dans le privé à 1668 cas différents correspondant au nombre de collèges de l'enseignement privé sous contrat.

En chiffres voilà ce que cela signifie pour les élèves et pour les enseignants d'allemand notamment.

ELEVES :

Avant la réforme	Avec la réforme	RESULTAT
Classe bilangue de la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème} = 12h (4 x 3h) + Section euro en 4 ^{ème} / 3 ^{ème} = 4h (2 x 2h) TOTAL = 16h	Les deux dispositifs disparaissent. LV2 de la 5 ^{ème} à la 3 ^{ème} = 7,5h (3 x 2,5h) TOTAL = 7,5h	Perte de 8,5h
Classe bilangue de la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème} = 12h (4 x 3h) TOTAL = 12h	Le dispositif disparaît. LV2 de la 5 ^{ème} à la 3 ^{ème} = 7,5h (3 x 2,5h) TOTAL = 7,5h	Perte de 4,5h
Sans classe bilangue mais avec allemand LV1 et LV2 LV1 : 6 ^{ème} = 4h + 5 ^{ème} à 3 ^{ème} = 3 x 3h TOTAL = 13h LV2 : 4 ^{ème} / 3 ^{ème} = 2 x 3h = 6h	La LV1 disparaît. LV2 de la 5 ^{ème} à la 3 ^{ème} = 7,5h (3 x 2,5h) TOTAL = 7,5h	Perte de 11,5h

TOTAL 13 + 6 = 19h		
Uniquement allemand LV2 : 4 ^{ème} / 3 ^{ème} = 2 x 3h = 6h TOTAL = 6 h	LV2 de la 5 ^{ème} à la 3 ^{ème} = 7,5h (3 x 2,5h) TOTAL = 7,5h	Gain de 1,5h
Classe bilangue de la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème} = 12h (4 x 3h) + Section euro en 4 ^{ème} / 3 ^{ème} = 4h (2 x 2h) + LV2 4 ^{ème} / 3 ^{ème} = 2 x 3h = 6h TOTAL = 22 h	Les deux dispositifs disparaissent. LV2 de la 5 ^{ème} à la 3 ^{ème} = 7,5h (3 x 2,5h) TOTAL = 7,5h	Perte de 14,5h

ENSEIGNANTS

Avant la réforme	Avec la réforme	RESULTAT
Classe bilangue de la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème} = 12h (4 x 3h) + Section euro en 4 ^{ème} / 3 ^{ème} = 4h (2 x 2h) TOTAL = 16h presque un temps plein	Les deux dispositifs disparaissent. LV2 de la 5 ^{ème} à la 3 ^{ème} = 7,5h (3 x 2,5h) TOTAL = 7,5h Même pas un mi-temps, obligation d'avoir plusieurs établissements	Perte de 8,5h
Classe bilangue de la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème} = 12h (4 x 3h) TOTAL = 12h 2/3 de temps	Le dispositif disparaît. LV2 de la 5 ^{ème} à la 3 ^{ème} = 7,5h (3 x 2,5h) TOTAL = 7,5h Même pas un mi-temps, obligation d'avoir plusieurs établissements	Perte de 4,5h
Sans classe bilangue mais avec allemand LV1 et LV2 LV1 : 6 ^{ème} = 4h + 5 ^{ème} à 3 ^{ème} = 3 x 3h TOTAL = 13h LV2 : 4 ^{ème} / 3 ^{ème} = 2 x 3h = 6h TOTAL 13 + 6 = 19h Temps plein	La LV1 disparaît. LV2 de la 5 ^{ème} à la 3 ^{ème} = 7,5h (3 x 2,5h) TOTAL = 7,5h Même pas un mi-temps, obligation d'avoir plusieurs établissements	Perte de 11,5h
Uniquement allemand LV2 : 4 ^{ème} / 3 ^{ème} = 2 x 3h = 6h TOTAL = 6 h Même pas un mi-temps, obligation d'avoir plusieurs établissements	LV2 de la 5 ^{ème} à la 3 ^{ème} = 7,5h (3 x 2,5h) TOTAL = 7,5h Même pas un mi-temps, obligation d'avoir plusieurs établissements	Gain de 1,5h
Classe bilangue de la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème} = 12h (4 x 3h) + Section euro en 4 ^{ème} / 3 ^{ème} = 4h (2 x 2h) + LV2 4 ^{ème} / 3 ^{ème} = 2 x 3h = 6h TOTAL = 22 h Un temps plein + 5 heures	Les deux dispositifs disparaissent. LV2 de la 5 ^{ème} à la 3 ^{ème} = 7,5h (3 x 2,5h) TOTAL = 7,5h Même pas un mi-temps, obligation d'avoir plusieurs établissements	Perte de 14,5h

Concrètement cela signifie pour les enseignants de l'enseignement privé soit des temps incomplets avec toutes les conséquences qui en découlent (salaire, ancienneté, retraite,...) soit des pertes de contrat (perte du bénéfice du concours).

La ministre nous dit « créer » de nouveaux postes mais le nombre de postes mis au concours ne signifie pas « création de postes ».

Exemples il y a 50 postes au concours et 70 départs à la retraite il y a perte de 20 postes.

Par ailleurs (et cela commence à apparaître dans certaines académies) on propose à des stagiaires ayant validé leur concours des mi-temps, à prendre ou à laisser. Certes un contrat dans le privé c'est un mi-temps minimum, mais si ce système devait être retenu ce serait la porte ouverte à une forme de précarité.

NOUVEAUX PROGRAMMES et DECRET DU 20 AOÛT 2014

La ministre nous dit qu'il y aura une liberté pédagogique. Mais laquelle puisqu'il faudra travailler en interdisciplinarité ?

Certains syndicats du privé (la CFDT) prétendent que FO ne sait pas lire les textes et ne comprend rien. L'ORS ne bouge pas. Certes les heures devant élèves ne bougent pas, mais les nouveaux programmes du collège montrent bien que l'on va vers la réunionnisme aigüe, exemple en langue car si jusqu'à présent l'enseignant était libre d'organiser ses séquences autour du programme, cela ne sera plus possible. Les notions culturelles communes à toutes les langues devront « *faciliter les projets interlangues et interdisciplinaires* ». On rentre bien dans le décret du 20 août en son article 2 II : « *le travail au sein d'équipes pédagogiques constituées d'enseignants ayant en charge les mêmes classes ou groupes d'élèves ou exerçant dans le même champ disciplinaire.* ». L'ORS devant élèves ne bouge donc pas mais on y ajoute bien une présence accrue dans les établissements.

Pour ces raisons nous demandons le retrait de ce projet de réforme.

Le 19 mai à l'appel du SFSDPEP FO, du SNFOLC, du SNETAAFO, du SNES, du SNEP, de la CGT, du SNALC, de SUD et du SNCL.

Tous en grève pour le retrait de la réforme du collège

Montreuil, le 7 mai 2015